

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAVIGNAC DU 10 Avril 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 10 avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 03/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 14

Présents : Mmes Foucher, Coureaud, Lecroq, Garcia, Payet, MM. Charrier, Jaubleau, Chaulet, Molioli, Legrel

Absents excusés : Mme Carpentier qui donne pouvoir à Mme Payet, M. Alain Didier qui donne pouvoir à M. Legrel, M.

Malapeyre qui donne pouvoir à M. Jaubleau, M. Roussel qui donne pouvoir à M. Charrier, Mme Gault, Mme Larsonneur et M. Bussy

Secrétaire de Séance : Mme Coureaud

Adoption à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

1- Approbation du budget primitif de la commune 2024

M. le Maire, conformément au rapport d'orientations budgétaires, propose un Budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 800 595,00 €

Recettes 1 800 595,00 €

Investissement

Dépenses 2 426 028,22 €

Recettes 2 426 028,22 €

Les principaux travaux programmés sur le budget 2024 en section d'investissement sont :

- Les restes à réaliser de 2023 pour 891 800€
- Les travaux de Voirie à Papon vers la rue des Vieilles Vignes et les réfections de voies suite aux intempéries
- Poursuite des aménagements de sécurité routière
- Les travaux au groupe scolaire (réfection des toilettes de l'élémentaire et pose de robinets thermostatiques pour la maîtrise du chauffage dans les classes) et à la médiathèque (pompe à chaleur)
- Travaux au Chai Marinier (toiture et amélioration du process de vinification) et amélioration des autres bâtiments de la commune (Maison des Associations, Mairie, etc.)
- Avancement du programme de réhabilitation du Domaine Yves Courpon à Godineau
- Rachat anticipé d'un prêt DEXIA et poursuite du désendettement

En section de fonctionnement :

- Hausse réduite des coûts : énergies, maintenances, fournitures et services (inflation diminuant)
- Reversement aux services communs de la CCLNG pour 134 000€
- Provision de subvention pour la trésorerie de la Régie agricole de 20 000€
- Instruction des DP et CU en mairie (diminution des instructions transmis à la CCLNG)
- Non renouvellement de CDD en raison de l'arrachage des Vignes et baisse des charges de personnel
- Fête du Village le Samedi 29 juin 2024 à Godineau avec Feu d'Artifices
- Les animations du CCAS (Thé Dansant, sorties des enfants, activités pour les adolescents) et de la Médiathèque tout au long de l'année
- Les activités associatives soutenues (dont celles de l'ADYC, le salon du Cercle Artistique Cavignacais, les activités de Familles Rurales et de Musique à ta Porte, 2RC, les Roses de Noël, les Ciseaux d'Argent, Contra Tiempo, l'association des parents d'élèves, etc...)
- Les Marchés des jeudis et dimanches

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présentes et représentés:

- adopte le budget primitif 2024 de la commune ci-dessus équilibré.
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

2- Vote des taux d'imposition 2024 des taxes locales

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de taxe de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation.

Considérant la baisse des droits de mutation (plus de 25%),

Considérant la nécessité de rétablir les capacités d'autofinancement de la section de fonctionnement pour financer les programmes d'investissement,

M. le Maire propose en conséquence une hausse des taux de 2% faisant passer le produit total de 809 911€ à 826 109€ et de fixer les taux comme suit :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024	Moyenne Départementale 2023
Foncier Bâti	35.17%	35.87%	45.05%
Foncier Non Bâti	53.94%	55.02%	57.03%
Taxe d'Habitation	10.60%	10.81%	25.97%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des présents et représentés** de voter les taux de taxes foncières sur le Bâti et le Non-bâti et le taux de la taxe d'habitation comme ci-dessus définis (augmentation de 2%).

3- Approbation du budget primitif du budget annexe de la Régie Agricole Domaine Yves Courpon 2024

Exploitation

Dépenses 483 850,02€

Recettes 483 850,02€

Investissement

Dépenses 636 268,45€

Recettes 636 268,45€

- Première gamme DYC rouge, rosé, blanc BIO 2023
- Exploitation réduite à 16HA
- 5^{ème} campagne de Maraîchage
- Principaux Investissements : des barriques pour le vin blanc servant ensuite pour le vin rouge

Recettes principales : vente de vins et de légumes (100 000€), subvention du budget principal (20 000€) pour des nécessités de trésorerie

Le Conseil Municipal délibère et **adopte à l'unanimité des présents et représentés** le budget primitif 2024 de la Régie agricole Domaine Yves Courpon ci-dessus équilibré.

4- Approbation du budget primitif du budget annexe CCAS 2024

Sur proposition du Conseil d'administration du CCAS, il est présenté un Budget 2024 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 12 738,08€

Recettes 12 738,08€

Investissement

Dépenses 707,08€

Recettes 707,08€

Les principales dépenses prévues en 2024 sont :

- Le paiement de la dernière participation au coût de la Banque alimentaire du CIAS 2023
- Des animations d'action sociale pour rompre l'isolement et créer du lien social (un après-midi dansant pour les plus de 60 ans, Sortie pour les enfants de l'école, une animation pour les adolescents avec l'animateur du Chai 2.0 à la Maison des Associations, subvention à l'association organisatrice d'Octobre Rose, le Noël des enfants)
- Les Colis de Noël pour les non-participants au repas des aînés

Recettes principales : report de l'excédent de 2023 (7 738,08€) et la subvention de 5 000€ (9 000€ en 2023) de la commune de Cavignac.

Amandine LECROQ informe les élus que l'association du Comité des Fêtes de Cavignac est à nouveau opérationnelle, et pourra organiser avec l'aide du CCAS Octobre Rose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés:

- Adopte le budget 2024 du CCAS ci-dessus équilibré
- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

5- Avenant au contrat de fourniture des repas à la cantine

M. le Maire présente l'avenant au contrat de fourniture des repas à la cantine. Il s'agit de valider la reprise de la société l'Aquitaine de Restauration en difficulté financière (redressement judiciaire), le titulaire initial du contrat, par la société Convivio-RTC SAS dont le siège social est basé à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (31620) et la direction régionale est située à SADIRAC.

Les conditions financières restent pour le moment inchangées. M. le Maire invite le conseil municipal à prendre acte de ce changement de prestataire :

- Repas enfant de maternelle : 3,34€ HT
- Repas enfant d'élémentaire : 3,65€ HT
- Repas adulte : 3,80€ HT
- Goûter : 0,72€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

- D'acter le changement de titulaire du marché de fourniture des repas à la cantine
- De charger le maire de signifier au SGC de St André le changement de titulaire du marché

6 - Avenants au marché de maîtrise d'œuvre des travaux rue de Papon

M. le Maire présente les avenants n°1 et n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux rue de Papon avec le cabinet Ameau Ingénierie afin de déterminer le montant de la rémunération suite à la sélection des entreprises (Lot 1 Atlantic Route et lot 2 Tardy Espaces verts).

Le contrat initial prévoyait un taux de rémunération de 6% sur le montant total des travaux qui s'élèvent à 424 467,25€ HT, soit un montant total de 25 468,04€ HT.

Michel JAUBLEAU indique que les travaux, prévus début mai, pourraient être décalés à mi-juillet en raison du retard pris par ORANGE et par Gironde Haut Débit pour l'effacement de leurs réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

- De donner un avis favorable à la signature des avenants avec le maître d'œuvre des travaux de Papon (VRD et espaces verts) fixant le forfait de rémunération du cabinet Ameau Ingénierie à 25 468,04€ HT
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2024

7- Instauration de la prime pouvoir d'achat : AJOURNEE

8- Convention relative à la mise à disposition de la maison des Associations pour le service Jeunesse de la CCLNG

La CCLNG assure la gestion du service Latitude Jeunes (11/17 ans). Elle ne dispose pas des locaux nécessaires et demande à la Commune de Cagnac de lui mettre à disposition des salles de la Maison des Associations au 127 Avenue de Paris.

Ainsi le CCLNG propose une convention ayant pour objet d'établir les conditions de la mise à disposition de ces locaux communaux afin de permettre l'accueil les Mercredis, certains samedis et durant les vacances scolaires entre 7h00 et 19h00 (document en annexe).

Les locaux sont mis à disposition de la CCLNG à titre gratuit.

Il revient au Conseil municipal d'accepter les termes de cette convention et d'autoriser le Maire à sa signature

Séverine FOUCHER indique qu'il s'agit essentiellement des locaux de Familles Rurales Haute Gironde, les autres salles étant occupées le mercredi par d'autres associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité des présents et représentés :

- D'accepter les termes de la convention relative à la mise à disposition des locaux de la Maison des Associations à titre gratuit pour l'accueil des activités du service Latitude Jeunes de la CCLNG.

9- Cotisation et participations aux organismes de regroupement divers

M. le Maire présente les cotisations et participations pour 2024 (2023, cotisations non encore connues) :

- Association des Maires de Gironde : 499,06€
- Association des maires ruraux : 110€
- Gironde ressources : 50€ (2023)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) : 200€
- SIES de Blaye (dernière cotisation avant dissolution) : 2 423,60€
- SDEEG : 100€ (2023)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser les cotisations et contributions aux organismes listés ci-dessus et de prévoir les dépenses au BP 2024

10- Aide au déplacement d'une jeune Cagnacaise à un championnat de France de twirling à Dunkerque

M. le Maire présente la demande de la famille d'une jeune de Cagnac, Emma, championne de twirling qui va participer du 18 au 21 mai 2024 au championnat de France à Dunkerque.

Le coût du déplacement est de 600€, le coût de la tenue est de 250€ à charge de la famille.

Compte-tenu de la situation de la famille, il est proposé une aide de 300€ à Emma pour sa participation au Championnat de France 2024.

Un état des dépenses sera à produire au retour du championnat par la famille d'Emma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'attribuer une aide de 300€

DECISION N°2-2024

Questions diverses :

- Pierre ROUSSEL souhaite acheter une bande de terrain de 1,5m de largeur le long de sa propriété côté vigne arrachée au Peyrat. Avis favorable au même prix que le terrain cédé à la SCI GUICLAROCA.
- Réunion avec l'ingénierie dans le cadre de Village d'Avenir pour la Halte ferroviaire et l'arrivée future du RER Métropolitain. Réunion le 13 mai 2024 avec les élus usagers du train pour aborder différents problématiques comme l'aménagement des abords des quais.
- Il va être organisé au Domaine Yves Courpon les Olympiades avec l'école et Mario AZNAR le porteur de Flamme olympique.

Plus personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 20h02

La secrétaire de séance
Dominique COUREAUD



Le Maire de CAVIGNAC
Guillaume CHARRIER



